

NÉMATODE DU PIN

Bursaphelenchus xylophilus

Organisme de Quarantaine Prioritaire



1er foyer détecté en France en Nouvelle Aquitaine en 2025 - Vigilance dans la région Pays de la Loire -



SOURCE: EPPO



SOURCE: EPPO



SOURCE: EPPO



SOURCE: EPPO



Qu'est ce que le nématode du pin ?

Ver microscopique (moins de 1 mm) qui se multiplie dans les tissus des conifères notamment les pins et bloque la circulation de la sève. Les arbres infectés jaunissent, rougissent, puis meurent en quelques semaines.



Conséquences graves

- dépérissement du houppier
- mort rapide des résineux
- risques économiques pour la filière
- enjeux environnementaux



Propagation rapide par :

- insecte vecteur indigène : *Monochamus* (coléoptère longicorne) ;
vol de l'insecte : plusieurs kilomètres ;
- transport de bois, écorces, végétaux, emballages ou palettes contaminés.



Mesures de surveillance

Des contrôles officiels annuels sont réalisés :

- sur les bois d'emballage et d'arrimage, et écorces en circulation ;
- dans les peuplements forestiers de pins notamment à proximité des sites recevant et stockant du bois.



Mesures en cas de foyer

Un arrêté préfectoral délimite deux zones autour du foyer :

- une zone infestée de 500 m : abattage et traitements de tous les végétaux sensibles (résineux) pour détruire le nématode et son vecteur ;
- une zone tampon de 20 km : restrictions d'exploitation et de transport de tous les végétaux sensibles.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION ?

Prévenir la DRAAF Pays de la Loire- Pôle santé des végétaux

Mail : sral.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Tél. : 02 41 72 32 32